

Direction de l'Enfance, de la Petite enfance
et de l'Éducation scolaire
JPB/MC/CT /SDS

A l'attention des parents des élèves

Objet : Modification des rythmes scolaires et retour à la semaine de quatre jours

Gonesse, le 26 avril 2021

Chère Madame, Cher Monsieur,

La rentrée 2013/2014 a été celle de la mise en application de la loi relative à la réforme des rythmes scolaires, dite loi Peillon prévoyant le retour à la semaine de 4 jours et demi d'école, supprimée quelques années auparavant, en 2008.

Cette réforme avait pour objectif de permettre l'étalement des apprentissages fondamentaux sur 9 demi-journées (contre 8 auparavant), avec une ouverture des écoles les mercredis matins, tant en cycle maternel qu'élémentaire. De nombreuses études ayant en effet démontré une meilleure concentration des enfants en matinée. Par ailleurs, et afin de prévenir la fatigue des élèves la réduction de la journée de classe était instituée.

Cette réorganisation du temps scolaire, avec l'allègement de la durée quotidienne d'enseignement, devait contribuer à assurer un bon équilibre entre vie scolaire et cycle de vie « naturel » des enfants et leur permettre ainsi d'apprendre et de s'épanouir dans les meilleures conditions.

En parallèle de cette réduction du temps journalier dédié à faire classe, les collectivités avaient été invitées à proposer et à mettre en œuvre, après les cours, des activités pédagogiques destinées à assurer le développement et l'épanouissement des enfants.

C'est dans ce cadre que la Ville, au-delà de la nécessaire adaptation à cette obligation législative s'était immédiatement attachée à répondre à la mesure en organisant les nouveaux temps scolaires comme ceux consacrés aux activités périscolaires, communément appelés TAPS.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Là où de nombreuses collectivités n'ont pu voir dans le dispositif que des contraintes, certes parfois réelles comme celles liées à la logistique, aux moyens humains ou financiers, la Municipalité fortement attachée à la réussite éducative des écoliers y a vu une exceptionnelle opportunité.

C'est ainsi que sur notre territoire communal, il a été fait le choix de proposer, à titre gratuit, à nos élèves une large ouverture aux domaines de la culture, de la science, des arts ou encore du sport, au travers d'ateliers et d'animations riches et variés, contribuant par la stimulation de leur curiosité intellectuelle à la réussite de leur scolarité.

Par suite en 2017, le gouvernement par décret en date du 27 juin est venu autoriser les collectivités à décider localement de revenir à la semaine de 4 jours, dérogeant ainsi aux dispositions de la loi de 2013, mais répondant en cela aux demandes de flexibilité d'un bon nombre de communes.

La Ville convaincue de l'intérêt et des bienfaits de la réforme sur les apprentissages, n'a pas souhaité s'inscrire dans ce mouvement et s'est engagée à poursuivre son action en faveur des jeunes élèves Gonessiens, jusqu'à aujourd'hui.

En effet, la pandémie qui sévit depuis plus d'un an maintenant au niveau mondial a, à l'échelle de la commune, conduit à la suspension de la quasi-totalité des dispositifs existants et les TAPS n'y ont pas fait exception.

Depuis le début de cette crise sanitaire aucune activité, hors cursus scolaire, n'a pu être proposée sur les écoles et l'évolution de la situation actuelle ne permet pas de se prononcer sur les conditions d'organisation de la rentrée des classes de septembre prochain.

Dans ce cadre, en l'absence de lisibilité mais également afin de m'assurer de vos attentes, j'ai souhaité, dans le courant du mois de février dernier, laisser à tous les parents d'enfants scolarisés en maternelle et en primaire la possibilité de s'exprimer librement, via une concertation publique, sur la question du maintien ou non des rythmes scolaires tels qu'appliqués dans nos écoles depuis près de 8 ans maintenant.

Et, les réponses collectées (769 retours sur 2447 questionnaires envoyés) laissent apparaître une forte demande des familles en faveur du retour de la semaine de 4 jours, avec implicitement l'allongement de la journée de classe, tout en s'accordant à reconnaître une plus grande qualité d'apprentissage en matinée. Un second bloc de parents, majoritaire, ayant quant à lui précisé ne pas avoir d'opinion sur cette question, révélant ainsi toute la complexité du questionnement.

Face à ces résultats, **il a donc officiellement été décidé que la semaine de 4 jours sera instaurée à la rentrée scolaire 2021**, en dérogation à la loi.

Ainsi, à compter de cette date tous les écoliers iront à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de manière harmonisée, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les accueils post scolaires prendront le relais pour accueillir vos enfants de 16h30 à 19h00 selon les tarifs habituels.

Cependant, et afin de poursuivre le travail d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire, engagé depuis de nombreuses années, un nouveau dispositif d'études dirigées sera mis en œuvre à raison de 4 fois par semaine à l'issue des cours de 16h45 à 18h00.

Dans le même esprit, un important programme de soutien scolaire sera proposé le mercredi matin de 9h à 11h, aux enfants d'âge primaire rencontrant du retard et des difficultés.

Pour les enfants des grandes sections de maternelle en situation de fragilité des activités d'éveil seront organisées. Ces deux mesures étant proposées à titre gratuit.

Les accueils de loisirs continueront de fonctionner les mercredis et les vacances scolaires sans changement.

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance afin de vous permettre dès à présent de vous organiser au mieux pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de notre sincère considération.

Le Maire

Jean-Pierre BLAZY



**La Maire Adjointe déléguée
à l'Education et la Réussite scolaire**

Malika CAUMONT

